



Communauté de Communes du Pays Thibérien

Maison des Services

24800 THIVIERS

Tél.: 05-53-622-822 – Fax: 05-53-62-31-57

Conseil communautaire
Le 21 septembre à 18 h 30
Cognac sur l'Isle

Ordre du jour :

- 1) Assainissement : signature de convention
- 2) Modification de budgets
- 3) Centre de loisirs : création d'une régie d'avance
- 4) Modification du Tableau des emplois
- 5) Cotisation au Pays Périgord Vert
- 6) Questions diverses



**SPANC :
SIGNATURE DE CONVENTION**

Le périmètre de la Communauté de Communes Causse et Rivières s'est agrandi de cinq communes. Deux d'entre elles n'ont pas de prestataires pour les diagnostics et contrôles d'assainissement (Anliac, Génis). Deux autres avaient signé des conventions avec la CCPT (Saint-Martial d'Albarède et Saint-Raphaël). Ces quatre communes représentent 685 dispositifs d'assainissement et, en moyenne, 15 assainissements neufs par an.

La Communauté de communes Causse et rivières nous demande d'étendre la prestation du SPANC aux nouvelles communes dans les mêmes conditions que la dernière convention.

Par ailleurs il conviendrait de dénoncer les conventions existantes avec les Communes de Saint-Martial d'Albarède et de Saint-Raphaël.

MODIFICATION DE BUDGETS

Budget ZAE des Chatignolles :

La liquidation de l'entreprise Courserant (maître sauce), locataire de la Communauté sur la ZAE des Chatignolles a été clôturée le 23 juin pour insuffisance d'actifs.

Il convient pour la Communauté de constater une perte sur créance irrécouvrable de 24 721,29 € et d'effectuer les mouvements de crédits correspondants :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6817 (provisions) : - 13 500

Article 654 (pertes sur créance irrécouvrable) : + 24 722

Recettes de fonctionnement :

Article 7552 (virement du budget principal) : + 11 222

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

Article 6521 : déficit des budgets annexes : + 11 222

Recettes de fonctionnement :

Article 6419 : remboursement sur charges de personnel : + 11 222

CENTRE DE LOISIRS
CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Afin de faire face aux menus dépenses du centre de loisirs, notamment pour les camps d'été, il est proposé au Conseil de créer une régie d'avance de 200 €.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de faire face à un arrêt de travail pour maladie professionnelle depuis février 2009 d'un agent de catégorie A, une réorganisation provisoire des services a été mise en place avec le recrutement à mi-temps d'un agent de catégorie C.

Cette organisation provisoire avec un demi-poste en moins atteint ses limites. Dans ce contexte il est proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif supplémentaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2007 le ménage du centre de loisirs était effectué (2,5 h par semaines) par du personnel contractuel. Il est proposé au Conseil de créer un emploi permanent pour cette activité.

COTISATION AU PAYS PERIGORD VERT

La délibération 63/2008 prévoyait que la Communauté reconduit ses cotisations aux associations (Pays Périgord Vert, Espace Économie Emploi, Mission Locale, Union des Maires) d'année en année sauf à la demande d'un conseiller ou encore si la participation par habitant augmente.

L'Assemblée générale du Pays Périgord Vert a fixé la participation par habitant de ses adhérents à 0,85 € (0,65 € auparavant).

Cela équivaut à une participation de 6 847,60 € pour la Communauté (5 236,40 en 2008).

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur ce point.